

● (1600)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Crosbie: Je commence à peine à me réchauffer.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je rappelle ce que j'ai dit au début de cet après-midi lorsque votre collègue occupait le fauteuil. Il m'a semblé avoir signalé que le gouvernement avait l'intention d'obtenir, le 27 juin à 4 heures, le consentement unanime pour continuer la deuxième lecture et passer toutes les étapes des projets de loi cherchant à modifier les noms des circonscriptions. Votre collègue qui occupait à ce moment-là le fauteuil, prévoyant ce que j'allais dire, a tenté de faire adopter un ordre dans ce sens ou de convaincre la chambre de lui permettre de le faire. Dans l'intervalle, on m'a avisé que ce n'est pas la façon habituelle de procéder pour des affaires courantes et je demande donc aux députés de me permettre de retirer cet ordre théoriquement incorrect et de simplement noter que le 27 juin à 4 heures je prendrai la parole et tenterai d'obtenir le consentement unanime pour disposer de tous ces projets de loi et passer ensuite aux affaires prévues au *Feuilleton*, c'est-à-dire les motions.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour procéder comme le secrétaire parlementaire l'a proposé?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est d'accord. Nous avons discuté de cette mesure et de la façon dont nous devrions procéder. Le secrétaire parlementaire a fait la proposition à la Présidence à la suite de cette discussion.

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur, c'est la façon dont j'ai compris la question, qu'il s'agissait d'une entente et qu'il ne fallait pas nécessairement en faire une mesure de la Chambre en bonne et due forme.

M. Collette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à un autre titre. Hier, les partis se sont entretenus de la question des séances du vendredi 4 juillet, date à laquelle le parti libéral va tenir ses assises à Winnipeg. Comme d'habitude à la Chambre, lorsque les partis ont un congrès d'investiture tombant un jour de séance, la Chambre ne siège pas. Conformément donc à ce qui a été convenu hier, et dont j'aimerais remercier le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai signifié à la Présidence et je présente la motion suivante:

Peine capitale

Que tout vote exigé le 3 juillet 1980 après 17 heures soit reporté à 21 h 45 le 7 juillet 1980; et que, lorsque la Chambre s'ajournera le 3 juillet 1980, elle s'ajourne au 7 juillet 1980.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes entretenus à ce sujet, et nous comprenons la situation du parti d'en face. Nous sommes heureux de le voir se réunir en congrès et nous espérons qu'il sortira de ce congrès une orientation pour ce qui nous semble être, en ce moment du moins, un gouvernement sans boussole.

Nous pensons que le parti a besoin de se réunir, ce qui fait que, dans l'intérêt du pays—puisque ce parti est au gouvernement, pour l'instant du moins—nous sommes heureux de donner notre accord.

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur. Je puis confirmer encore une fois que nous nous sommes entretenus et que nous avons donné notre accord à cette motion. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) s'est dit heureux de constater que le parti libéral tienna un congrès national. Fait à noter, ce congrès va avoir lieu dans ma ville de Winnipeg. Il est bon que ce congrès ait été annoncé si longtemps à l'avance, car ce sera certainement tout à fait inhabituel pour l'ouest du Canada de voir tant de libéraux à Winnipeg.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

LA RÉFÉRENDUM NATIONAL SUR LA PEINE CAPITALE

M. Girve Fretz (Érié) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de tenir un référendum national sur la question de la peine capitale et, par suite, de modifier les dispositions pertinentes du Code criminel, conformément à l'opinion de la majorité des Canadiens.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir m'adresser à mes collègues du Parlement aujourd'hui à propos de la nécessité de tenir un référendum sur une question très controversée depuis des années. Je propose la tenue d'un référendum national sur la peine capitale. Je demande instamment à ceux qui ont des opinions bien arrêtées sur la question de renoncer à la sécurité de leur position, pour que la population puisse trancher une question sur laquelle l'opinion de la majorité semble différer de celle de ses représentants.